

L'éthique, une simple étiquette ? ou « comment s'en laver les mains »

Tribune – Edito – Patrick A. – 06/04/12

Il n'y a pas que le projet de loi d'amnistie au menu de l'actuelle session parlementaire. Figure également à l'ordre du jour un projet de loi portant « Code d'éthique et de bonne conduite politique ».

Curieuse idée quand même que celle de s'atteler à la rédaction d'un tel texte. L'on n'en connaît pas encore le détail, mais nos sources nous affirment qu'il s'agit d'obtenir l'engagement de tous les politiciens de respecter la Constitution, la Feuille de route et les lois en vigueur. Voilà donc où nous en sommes : l'on en est à estimer qu'il faut une loi rien que pour dire aux politiciens qu'ils ont à respecter la loi... Pléonasme, quand tu nous tiens !

Tout ceci pourrait prêter à sourire, si cela ne participait pas d'une tendance générale que l'on peut également constater dans nombre d'autres activités. Sous l'influence notamment du droit anglo-saxon, les décideurs de toute sorte trouvent rassurant que des textes détaillent de manière aussi précise que possible les exigences et obligations incombant à toutes les personnes, des plus importantes aux plus humbles : codes d'éthique, descriptions de fonctions, termes de référence et manuels de procédures pullulent. Dans notre pays, des organismes comme le Bianco [1] ou le CSI [2] sont régulièrement mis à contribution pour participer à l'élaboration de textes qui déferlent sur nous autres, malheureux manants.

L'on peut à la fois comprendre les logiques de bonne gouvernance et de saine organisation qui motivent ces proliférations de documents et en déplorer la piètre mise en oeuvre. Pour qui veut pervertir à son profit personnel un système, trouver les failles dans les textes sera toujours possible. Depuis la nuit des temps, créer volontairement la confusion a fait partie des techniques classiques des fraudeurs ; les derniers épisodes autour du bois précieux ne font que le confirmer. Dans le même temps, ceux qui ont l'intention de respecter en toute honnêteté les règles de la communauté se retrouvent ligotés dans leurs meilleures initiatives par la prolifération des interdictions et prescriptions à appliquer aveuglément.

Non, la multiplication de règles ne peut en aucun cas remplacer la vertu.

La vertu, le mot même paraît démodé. Comme semble être aujourd'hui démodée l'idée que les hommes ne doivent pas être traités comme de simples machines un peu plus sophistiquées que les autres. Et que la morale se base sur le sens des responsabilités et non pas sur le sens des intérêts.

Revenons en à ce projet de loi sur l'éthique et la bonne conduite politique. S'il doit effectivement voir le jour, qu'il ne soit pas un vulgaire acte incantatoire pour affirmer qu'on n'acceptera plus à l'avenir d'avoir à édicter une amnistie. Que ce texte prenne alors au moins en compte la sagesse populaire : « La peur du gendarme est le commencement de la sagesse ». Si le fait d'exercer des responsabilités politiques était désormais considéré comme circonstance aggravante en cas de délit ou crime, et si les personnes soucieuses de faire respecter la loi se sentaient un tant soit peu mieux protégées contre les pressions et interventions, alors ce texte serait utile. Si ce n'était pas le cas, alors ce ne serait qu'une collection de vœux pieux.

Notes

[1] Bianco : bureau indépendant anti-corruption.

[2] CSI : comité de sauvegarde de l'intégrité.